



**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du  
JEUDI 29 JUN 2023 à 19 h 00  
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville**

**OBJET : D11 - Modernisation de l'éclairage public - Demande de subvention au titre du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (Fonds Vert)**

**Date de convocation :** ..... 23 juin 2023

**Nombre de conseillers en exercice :** ..... 29

**Nombre de présents :** ..... 21

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Jocelyne PELETTE, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjointes ;

Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Patrice BOUCHET, Gaëlle TANGUY, Fabien BLANCHET, Sabrina THIBAUD, Médéric DIRAISON, Julien SARRAZIN, Micheline JULIEN, formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés ayant donné pouvoir :** ..... 4

Michel LAPORTERIE à Jean MOUTARDE ; Natacha MICHEL à Catherine BAUBRI ; Jean-Marc REGNIER à Cyril CHAPPET ; Ludovic BOUTILLIER à Micheline JULIEN

**Absents excusés :** ..... 3

Houria LADJAL ; Hénoc CHAUVREAU ; Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX ;

**Absent :** ..... 1

Patrick BRISSET

**Présidente de séance :** Françoise MESNARD, Maire

**Secrétaire de séance :** Anne DELAUNAY

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

## N° 11 - Modernisation de l'éclairage public - Demande de subvention au titre du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (Fonds Vert)

Rapporteur : M. Jean MOUTARDE

Devant la hausse du prix de l'énergie et des orientations nationales incitant à la sobriété et à l'impact écologique de notre mode de vie, la Ville de Saint-Jean-d'Angély a intérêt à accélérer son programme de renouvellement des appareils d'éclairage public pour le finaliser courant 2026.

En effet, le diagnostic sur l'éclairage public de 2014 a fait apparaître une importante vétusté sur plus de 83 % des points lumineux. C'est pourquoi un programme de rénovation générale du matériel d'éclairage a été engagé dès 2017.

À cette heure, sur les 2125 luminaires du parc actuel, il reste 746 luminaires avec des ampoules sodium à remplacer par des équipements LED de dernière génération, soit 35 % du parc.

Par ailleurs, le contexte économique mondial a entre-temps fait augmenter le coût de l'énergie électrique. Aussi la Ville doit réduire rapidement ses consommations, notamment en modernisant son parc d'éclairage public. L'opération menée sera un levier important quant à cette démarche puisque la consommation électrique sera immédiatement réduite de 39,8 KW.

Dans le cadre du Fonds vert, l'État lance un dispositif de financement en faveur des collectivités pour rénover les parcs de luminaires d'éclairage public vétustes.

Le projet communal de renouvellement des luminaires avec des appareillages LED répond aux enjeux de ce dispositif dont le taux de financement pourrait atteindre 35 % soit un montant de 15 230,17 €.

Ainsi, le plan de financement global du projet sur 2023 et 2024 se présente de la façon suivante :

DÉPENSES		RECETTES	
Total des prestations et fournitures (devis EP347-1331du SDEER)	43 514,78 €	Subventions d'Etat (Fonds Vert) : 35 %	15 230,17 €
		SDEER : 0 %	0,00 €
		Autofinancement (fonds propres - emprunt) : 65 %	28 284,61 €
<b>TOTAL (en € HT)</b>	<b>43 514,78 €</b>	<b>TOTAL (en € HT)</b>	<b>43 514,78 €</b>
<b>TVA (20 %)</b>	<b>8 702,96 €</b>	<b>TVA (20 %)</b>	<b>8 702,96 €</b>
<b>TOTAL (en € TTC)</b>	<b>52 217,74 €</b>	<b>TOTAL (en € TTC)</b>	<b>52 217,74 €</b>

Le n° SIRET de la Commune est le suivant : 211 703 475 00015.

Il est proposé au Conseil municipal :

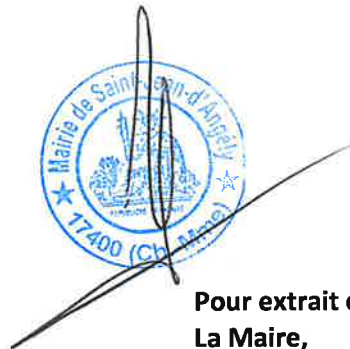
- d'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;
- d'inscrire ce projet sur les exercices budgétaires 2023 à 2024 ;
- d'autoriser Mme la Maire à solliciter l'aide financière de l'État au titre du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (Fonds Vert) ;
- d'autoriser Mme la Maire à entreprendre toutes démarches visant au parfait aboutissement du projet et à signer les documents s'y rapportant.

La Ville s'engage à ne pas commencer l'exécution des travaux avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet.

Le Conseil municipal, après délibération,

**ADOpte** les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (25) :

- **Pour : 0**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 0**

A blue circular official stamp of the Mairie de Saint-Jean-d'Angély, France, with the number 17400 (Charente-Maritime) and a star. A black ink signature is written over the stamp.

**Pour extrait conforme,  
La Maire,  
Conseillère régionale,  
Françoise MESNARD**

**TÉLÉTRANSMIS AU**

**CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**

sous le n° 017-211703475-20230629-  
2023\_06\_D11-DE

AR Sous-préfecture le 30 juin 2023

Publication dématérialisée le 3 juillet 2023

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.